

Au Conseil Communal de Nyon

Interpellation

Nyon. Son environnement végétal et son futur plan de référence

Pour faire suite au préavis 167/2019 concernant le plan d'affectation « Champ-Colin – zone d'activités », la Commission était prête à déposer un amendement concernant les aménagements extérieurs. La teneur était la suivante : « Ces derniers (aménagements) font l'objet d'un plan d'ensemble qui fixe les principes d'arborisation et de végétalisation de l'ensemble du secteur et en particulier des dessertes internes et périphériques. Ils feront également l'objet d'un plan spécifique complémentaire à la demande de permis de construire. Ce plan devrait se conformer au plan d'ensemble.

La Municipalité par la voix du Municipal de l'urbanisme et de sa cheffe de service ont dissuadé le dépôt de cet amendement arguant du fait que ces éléments suivront un plan de référence pour toute la ville qui devrait être présenté au Conseil communal, en principe en fin d'année.

Au jour d'aujourd'hui, le réchauffement climatique est palpable et plus discuté. La Ville fait beaucoup d'efforts dans ses aménagements extérieurs au niveau de l'espace publique. Mais on peut s'inquiéter des autres zones.

La ville est en mutation, de nombreux quartiers de villas se transforment en immeubles, comme par exemple la route de St-Cergue. Pour rentabiliser la surface de ces nouvelles habitations, les constructions vont jusqu'aux limites autorisées et à cela s'ajoute systématiquement des parkings souterrains. Finalement il ne reste que peu de place pour des zones vertes pour des arbres en pleine terre et des surfaces perméables.

La zone de Champ-Colin, pour rappel d'environ 229.000m², est aujourd'hui très pauvre en végétalisation et zones perméables.

A l'heure où le réchauffement climatique accélère les épisodes caniculaires et l'intensité des précipitations, la lutte contre les îlots de chaleurs et la perméabilité des sols sont des enjeux majeurs.

Il est donc très important que le plan de référence futur se penche très attentivement sur cette problématique. C'est pourquoi, je demande à la Municipalité, bien avant même de finaliser le projet de le soumettre à la CAU ou à une autre commission ad hoc.

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour sa réponse.

Florence Darbre

Nyon, le 26 août 2020